

Arzay
Balbins
Bossieu
Brézins
Champier
Commelle
Faramans
Gillonnay
La Côte St André
La Frette
Le Mottier
Longechenal
Nantoin
Ornacieux
Pajay
Penol
Sardieu
Semons
St Hilaire De La
Côte
St Siméon De
Bressieux



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ANNEE 2010

*Rapport validé en Commission le 30 mai 2011
Rapport approuvé en Conseil Communautaire le 27 juin 2011*

1 Boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny - BP 28
38261 LA CÔTE SAINT-ANDRE CEDEX

Tél. : 04.74.20.86.73/Fax : 04.74.20.86.77/E-mail : blandine.pourrat@cc-bievre-liers.fr

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	Page 3
A – LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE...	Page 4
1- Le nombre d’habitants desservis.....	Page 4
a) Le zonage.....	Page 4
b) l’évaluation du nombre d’habitants desservis par le service...	Page 4
c) le périmètre desservi.....	Page 5
2 – L’indice de mise en œuvre de l’assainissement non collectif.....	Page 7
B – LA TARIFICATION ET LES RECETTES DU SERVICE.....	Page 11
1 – La tarification.....	Page 11
a) le contrôle du neuf et de la réhabilitation.....	Page 11
b) le contrôle du bon fonctionnement et de l’entretien...	Page 11
2 – Les recettes d’exploitation.....	Page 11
C – INDICATEUR DE PERFORMANCE : LE TAUX DE CONFORMITE DES INSTALLATIONS.....	Page 12
D – LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	Page 13
1 – Les montants des travaux de l’exercice.....	Page 13
2 – Les projets et les montants prévisionnels des travaux	Page 13
ANNEXES.....	Page 14

INTRODUCTION

Le présent rapport fait état de l'année 2010 et présente les principaux éléments de l'année en accord avec les décrets du 6 mai 1995 et du 2 mai 2007 pris pour application de l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Le Service Assainissement Non Collectif assure le contrôle des installations neuves et existantes de tous les immeubles et habitations non raccordées au réseau public de collecte des eaux usées. Le service a été mis en place au cours de l'année 2006 et a pris son essor en 2007.

L'année 2010 a permis d'accroître le nombre de contrôles diagnostic. L'objectif était de contrôler l'ensemble des installations avant le 31 décembre 2010. La présentation de ce rapport a été modifiée afin de correspondre au décret du 2 mai 2007 qui fixe les indicateurs et les informations à prendre en compte dans le rapport annuel.

A - Les caractéristiques techniques du service

1. LE NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS

a) Le zonage

Une carte d'aptitude des sols par commune a été réalisée lors de l'élaboration des schémas directeurs d'assainissement. L'aptitude du sol est médiocre sur l'ensemble du territoire hormis sur la plaine de la Bièvre et du Liers. Le sol est constitué majoritairement de faciès argileux très peu perméable. Une étude de sol à la parcelle est quasiment obligatoire pour tout projet de construction neuve ou pour la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif existants. Les cartes correspondantes sont consultables au siège de la Communauté de Communes du Pays de Bièvre-Liers.

Tous les zonages n'ont pas encore fait l'objet d'une enquête publique.

b) L'évaluation du nombre d'habitants desservis par le service

Pour ce calcul, la population permanente et saisonnière des 20 communes est prise en compte.

En 2010, 1998 abonnés en assainissement non collectif étaient recensés.

c) Le périmètre desservi

Communes	Nombre d'abonnés à l'eau potable	Nombre d'abonnés disposant d'un assainissement non collectif		
		2009	2010	Evolution 2009/2010
<i>Arzay</i>	124	25	21	- 16 %
<i>Balbins</i>	204	103	86	- 16.5 %
<i>Bossieu</i>	161	139	140	+ 0.7 %
<i>Brezins</i>	776	9	8	- 11.11 %
<i>Champier</i>	645	171	176	+ 2.9 %
<i>Commelle</i>	368	49	50	+ 2.04 %
<i>Faramans</i>	478	75	73	- 2.66 %
<i>Gillonay</i>	501	39	40	+ 2.56 %
<i>La Côte St-André</i>	2 983	156	172	+ 10.25 %
<i>La Frette</i>	551	176	174	- 1.13 %
<i>Le Mottier</i>	327	161	125	- 22.36 %
<i>Longechenal</i>	271	121	125	+ 3.3 %
<i>Nantoin</i>	208	20	16	- 20 %
<i>Ornacieux</i>	192	27	27	/
<i>Pajay</i>	500	83	80	- 3.6 %
<i>Penol</i>	167	25	21	- 16 %
<i>Sardieu</i>	451	119	56	- 52.94 %
<i>Semons</i>	190	146	144	- 1.36 %
<i>St-Hilaire de la Côte</i>	692	333	334	+ 0.30 %
<i>St-Siméon de Bressieux</i>	1 410	129	129	/
TOTAL	11 199	2106	1998	- 5.12 %

Le SPANC gère 20 communes et 1 998 ménages sont concernés.

On note une nette diminution de ménages concernés par rapport à 2009 (1 998 ménages concernés), probablement due aux raccordements au réseau d'assainissement collectif et aux mises à jour d'abonnés raccordés de longue date mais qui ne s'étaient pas déclarés.

Globalement, le nombre d'abonnés relevant d'un dispositif d'assainissement non collectif est de 1 998, soit 17.8 % du nombre total d'abonnés.

Une commune (Bossieu) traite actuellement ses effluents uniquement par assainissement autonome (ce qui représente 140 usagers ménages).

La population permanente et saisonnière par commune non desservie par le réseau de collecte des eaux usées se répartit de la manière suivante :

Communes	Population totale (DGF 2010)	Population non desservie par un réseau de collecte (1) 2009	Population non desservie par un réseau de collecte (1) 2010	% de population non desservie par un réseau de collecte en 2010
<i>Arzay</i>	237	48	40	16 %
<i>Balbins</i>	417	196	163	39 %
<i>Bossieu</i>	308	264	266	86 %
<i>Brezins</i>	1 635	17	15	0.9 %
<i>Champier</i>	1 170	325	334	28 %
<i>Commelle</i>	732	93	95	12 %
<i>Faramans</i>	909	143	139	15 %
<i>Gillonay</i>	983	74	76	7 %
<i>La Côte St-André</i>	5 107	296	327	6 %
<i>La Frette</i>	1 075	334	331	30 %
<i>Le Mottier</i>	670	306	238	35 %
<i>Longechenal</i>	512	230	238	46 %
<i>Nantoin</i>	446	38	30	6 %
<i>Ornacieux</i>	390	51	51	13 %
<i>Pajay</i>	998	158	152	15 %
<i>Penol</i>	327	48	40	12 %
<i>Sardieu</i>	891	226	106	11 %
<i>Semons</i>	391	277	274	70 %
<i>St-Hilaire de la Côte</i>	1 414	633	635	44 %
<i>St-Siméon de Bressieux</i>	2 931	245	245	8 %
TOTAL	21 543	4 002	3 795	17 % (19 % en 2009)

(1) Sur la base de 1.9 habitants par ménage = population/nb abonnés en eau potable

La population non desservie par un réseau de collecte est en forte diminution. En effet, 2 % de population en moins par rapport à 2009 n'est pas desservie par un réseau de collecte en 2010.

Cette baisse s'explique par des raccordements aux réseaux d'égouts créés sur certaines communes et par des habitations raccordées de longue date qui n'étaient pas déclarées.

2 - L'INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

C'est un indicateur permettant de mesurer la maîtrise des pollutions domestiques diffuses et d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif : les missions obligatoires et les missions facultatives.

Cet indicateur (décrivant la situation au 31 décembre de l'exercice présenté) porte sur un indice compris entre 0 et 140. C'est l'arrêté du 2 mai 2007 qui précise le mode de calcul :

	2009	2010
A. - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif		
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20 points	20 points
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération ;	20 points	20 points
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans ;	30 points	30 points
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	30 points	30 points
TOTAL SUR 100	100 points	100 points

B - Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif		
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations ;	10 points	10 points
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20 points	20 points
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10 points	10 points
TOTAL GENERAL SUR 140	140 points	140 points

Nous pouvons noter avec cet indice la qualité du service rendu qui couvre toutes les missions obligatoires et optionnelles que peut exercer un SPANC.

Les missions menées au cours de l'année 2010 et leur évolution sont les suivantes :

- Le contrôle du neuf :

Le service assainissement non collectif a donc été mis en place depuis le 1^{er} janvier 2006. Sa première mission a été de contrôler la réalisation de toutes les installations d'assainissement non collectif neuves.

À cette occasion, un guide précisant toutes les démarches nécessaires, les précautions à adopter et les conseils pour la conception a été réalisé par le service. Celui-ci est systématiquement distribué à tous les pétitionnaires (certificat d'urbanisme, permis de construire) depuis 2006. La procédure qui s'appuie sur une concertation étroite avec les communes membres de l'EPCI a été validée par délibération du conseil communautaire du 5 juillet 2007.

Chaque contrôle de la réalisation comprend en moyenne trois visites sur le terrain (dont une avant remblaiement).

Tableau récapitulatif

	2008	2009	2010
Contrôles d'installations neuves	4	16	13

- Le contrôle de l'existant :

La Communauté de Communes du Pays de Bièvre-Liers a créé « officiellement » le service assainissement collectif par délibération en date d'octobre 2005.

Ce service a été effectif à compter du 1^{er} janvier 2006. Parallèlement, le règlement spécifique « assainissement non collectif » a été adopté le 5 février 2007.

Le service assure le contrôle des installations existantes, c'est-à-dire le contrôle périodique du bon fonctionnement et du bon entretien. Cette vérification porte au moins sur les points suivants :

- le bon état des ouvrages, de leur ventilation et de leur accessibilité ;
- le bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration ;
- l'accumulation normale des boues à l'intérieur de la fosse toutes eaux ;
- la vérification de la réalisation périodique des vidanges (tous les 4 ans minimum) ;
- la vérification de l'entretien périodique des dispositifs de dégraissage, si la filière en comporte (tous les 6 mois minimum).

Le service a fait le choix d'avoir une fréquence de 4 ans pour effectuer ce contrôle du bon fonctionnement (en cohérence avec l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié, soit 586 installations à contrôler par an). En 2010, l'objectif était de contrôler l'ensemble des installations restées sans visite.

Le contrôle de l'existant a donc permis de hiérarchiser les non-conformités relevées et de ne cibler expressément que les non-conformités qui génèrent une pollution avérée du milieu naturel ou un risque pour la santé publique.

Tableau récapitulatif

Communes	Contrôle existant 2009	Notes			Réhabilitation	Contrôle existant 2010	Notes			Réhabilitation 2010
Arzay	14	1	12	1		1		1		
Balbins	3		1	2		47	2	36	9	1
Bossieu	0					93	4	68	21	
Brezins	0					0	/	/	/	
Champier	17	6	11			110	17	91	2	2
Commelle	1		1			26	1	21	4	
Faramans	45	1	39	5		0	/	/	/	
Gillonay	26		24	2		2	/	2	/	
CSA	133	15	93	25		0	/	/	/	1
La Frette	5	1	4			109	8	96	5	1
Le Mottier	2		2			87	2	84	1	1
Longechenal	82	5	68	9		2	/	2	/	1
Nantoin	0					1	/	1	/	
Ornacieux	14		13	1		1	/	1	/	
Pajay	1		1			34	6	25	3	
Penol	13		11	2		0	/	/	/	
Sardieu	2		2			31	2	29	/	
Semons	13		6	7		96	2	59	35	
SSBX	99	3	76	20		5	2	2	1	
SHC	40	4	31	5		196	23	154	19	1
Total	510	36	395	79	0	841	69	672	100	8

□ note : Favorable : conforme et sans risque ni pour l'environnement, ni pour la salubrité publique

□ Favorable avec réserve : non-conforme et/ou dysfonctionnement mineur mais sans risque ni pour l'environnement, ni pour la salubrité publique

□ Défavorable : non-conforme avec impact sur l'environnement ou la salubrité publique

Tableau récapitulatif

	2008	2009	2010	Evolution
Contrôles d'installations existantes	219	510	841	+ 132 %
Nombre d'installations non-conformes	160	395	672	+ 146 %
Nombre d'installations générant une pollution	13	79	100	+ 507 %
Nombre d'installations réhabilitées	0	5	8	+ 100 %

En 2009 et 2010, on peut noter une nette augmentation du nombre de contrôles effectués sur le terrain grâce à la cadence de contrôle plus importante du technicien ainsi qu'aux prestations effectuées par le Cabinet NICOT CONTROLE sur certaines communes.

L'objectif de 2010 est atteint. En effet, l'ensemble des usagers en assainissement non collectif a été contrôlé ou a reçu plusieurs demandes de visite (avis de passages) sans donner suite au(x) rendez-vous proposés. En 2011, il restera donc environ 301 contrôles diagnostics à lancer.

- Le contrôle de bon fonctionnement :

En 2010, cinq usagers ont été visités par le technicien du Service Assainissement Non Collectif suite à leur demande (conseils techniques...). Ils ont donc fait l'objet d'un contrôle de bon fonctionnement et le service s'est orienté vers des conseils portant sur l'entretien et la réhabilitation à envisager à moyen terme.

Communes	contrôle bon fonctionnement 2010
Champier	3
La Côte Saint-André	3
Le Mottier	1
Nantoin	1
Saint-Siméon de Bressieux	1
Saint-Hilaire de la Côte	1
Total	10

- Service de réhabilitation sous maîtrise d'ouvrage publique (option facultative) :

En 2010, le SPANC a élargi ses compétences et propose dorénavant la maîtrise d'ouvrage publique pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif. Ainsi 40 propriétaires se sont engagés dans cette démarche en 2010 et ont fait réaliser une étude de réhabilitation de leurs installations par le biais du SPANC. Cette étude, obtenue à un tarif avantageux (430.56 € TTC) permet de définir les travaux nécessaires à la mise aux normes du système d'assainissement non collectif. En 2011, les travaux correspondants seront réalisés.

- L'entretien (option facultative) :

La compétence entretien a été fixée par délibération du conseil communautaire en date du 7 décembre 2009. Les matières de vidange d'assainissement non collectif sont toujours prises en charge gratuitement à la Station d'Épuration des Charpillates (603 m³ en 2010 contre 397 m³ en 2009). Un appel d'offres a été lancé en 2009 et l'entreprise JMP CURAGE a été retenue pour débiter les prestations de service auprès des particuliers début 2010 après signature d'une convention avec le SPANC.

Le particulier reste cependant libre de choisir de contractualiser avec la collectivité ou de retenir le prestataire de son choix. L'intérêt est :

- de pouvoir bénéficier d'un coût de vidange plus faible ;
- d'être assuré de la destination des sous-produits.

B - La tarification et les recettes du service

1. LA TARIFICATION

Le SPANC est un service assujetti à la TVA.

a) Le contrôle du neuf ou de la réhabilitation (dans le cadre d'un permis de construire):

Pour cette prestation, il a été mis en place une redevance forfaitaire de 200 euros HT, le tarif ayant été adopté lors du conseil communautaire en date du 20 décembre 2010. Ce tarif se décompose en deux parties :

- 80 € pour le contrôle de conception
- 120 € pour le contrôle de la bonne exécution des travaux avant remblaiement des fouilles.

Cette tarification du contrôle de la conception et des travaux a généré, en 2010, une recette de 2 460 euros HT.

b) Le contrôle du bon fonctionnement et de l'entretien

Le montant de la redevance pour le contrôle du fonctionnement et de l'entretien a été fixé par délibération du conseil communautaire en date du 20 décembre 2010. Son montant annuel est de 33 € HT (cf modèle de facture joint en annexe). Le montant de redevance encaissé en 2010 s'élève à 63 091 € HT.

2. LES RECETTES D'EXPLOITATION

Le détail des recettes d'exploitation figure dans le tableau ci-dessous :

Recettes d'exploitation	2009	2010	Evolution 2009/2010
Redevance (contrôle du neuf)	2 560	2 460	- 3.9 %
Redevance (contrôle de l'existant)	68 600	63 091	- 8 %
Subventions	17 150	13 676	- 20 %
TOTAL	88 310	79 227	- 10 %

C - Indicateur de performance : le taux de conformité des installations

Cet indicateur de performance environnementale reprend une partie des informations qui ont pu être présentées précédemment avec des précisions. Il mesure le niveau de conformité du parc de dispositifs d'assainissement non collectif en zone d'assainissement non collectif. Exprimé en pourcentage, il est égal au rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année 2010 et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service. »

Calcul de l'indicateur :

154 ⁽¹⁾

----- X 100 = 9.14 %

1684 ⁽²⁾

9.14 % des installations d'assainissement non collectif sont donc jugées conformes sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Bièvre-Liers.

(1) Nombre total d'installations jugées conformes au 31/12/10

(2) nombre total d'installations contrôlées depuis la mise en œuvre du service

D - Le financement des investissements

1. Les montants des travaux de l'exercice

Le SPANC n'a pas réalisé de travaux en 2010.

2. Les projets et les montants prévisionnels des travaux

Dans le cadre de la compétence prise par le SPANC pour les réhabilitations d'installations d'assainissement non collectif chez les particuliers, sous maîtrise d'ouvrage publique, le budget du SPANC paie les prestations commandées par les particuliers que ce soit pour les études de faisabilité ou pour les travaux de mise aux normes à venir.

Par le biais de conventions, les particuliers remboursent le SPANC (avec la déduction des subventions Agence de l'Eau prise en compte). Ainsi, en 2011, la somme de 252 720 € HT a été inscrite pour le pré-financement des travaux de mise aux normes (la recette est prévue en contrepartie à hauteur de 252 720 € HT).

ANNEXES

- ✓ Facture type pour une consommation de 120 m³
- ✓ Délibération fixant les tarifs 2011

Communauté de communes
du Pays de Bièvre-Liers
1 Boulevard DE LATTRE DE TASSIGNY
38261 LA COTE SAINT ANDRE CEDEX

Facture

1

Tel : 04.74.20.86.73 Fax : 04.74.20.86.77
service.environment@cc-bievre-liers.fr
Ouverture au public : du Lundi au Vendredi de 8h30 (9h30 le lundi) à
12h et de 13h30 à 17h (16h30 le vendredi).
N° d'urgence : 04.74.20.86.78 (hors période d'ouverture des bureaux).

Eau - Assainissement
Période du 01/01/2011 au 31/12/2011

Année	2011
N° Facture	0
Date Facture	31/12/2011

Réf. Abonné : 13104742
Abonné : FACTURE TYPE PARTICULIER

Adresse branchement : 38260/1

38260 LA COTE SAINT ANDRE

Adresse de facturation :

FACTURE TYPE PARTICULIER
EAU + ANC + REDEVANCES + TVA

38260 LA COTE SAINT ANDRE

N° Compteur	Date de relève	Ancien Index	Nouvel Index	Consommation en m3
TYPE	31/12/2011	0	120	120

Détail de facturation	Quantité	Prix Unitaire HT en Euros	Montant HT en Euros	Taux de TVA
EAU			156,20	
Part fixe annuelle	1	47,00000	47,00	5,5 %
Consommation d'eau (m³)	120	0,91000	109,20	5,5 %
A.N.C			33,00	
asst non collectif	1	33,00000	33,00	5,5 %
REDEVANCES - AGENCE DE L'EAU			36,00	
Lutte contre la pollution	120	0,21000	25,20	5,5 %
redevance prélèvement - agence de l'eau	120	0,09000	10,80	5,5 %

120 m³ à 1.28 € le m³
(soit 0,00128 € le litre)

	Total HT	Acompte H.T.	Net H.T.	T.V.A.	Montant TTC
EAU	192,20		192,20	10,57	202,77
ASSAINISSEMENT	33,00		33,00	1,82	34,82
	225,20		225,20	12,39	237,59

Messages :

NET A PAYER en Euros	237,59
<i>Rappel des sommes à payer</i>	

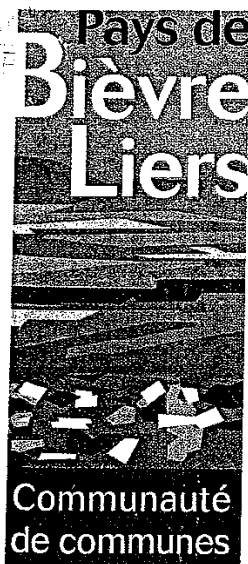
 Papillon à joindre à votre règlement:

Commune : 06 LA CÔTE ST ANDRE
Facture Eau - Assainissement
N° Facture 2011 0 000000000000 X
Ref. Abonné 13104742
Nom FACTURE TYPE PARTICULIER
Date Facture 31/12/2011 Code recette : EA
Eau : 202,77 € , Asst. : 34,82 €
Net à payer : 237,59€

LIMITE DE PAIEMENT : LE 31 JANVIER 2012

Lieu de paiement : Trésorerie
3 Boulevard DE LATTRE DE TASSIGNY
38260 LA COTE SAINT ANDRE
BANQUE DE FRANCE - 30001/00879/F3850000000/33

"Extrait du titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et D.3342-11 du code général des collectivités territoriales."



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 20 DECEMBRE 2010 suivant la convocation adressée le 14 décembre 2010, les conseillers communautaires du Pays de Bièvre-Liers se sont réunis en séance publique à l'Hôtel communautaire sous la présidence de Monsieur Jean Pierre BARBIER.

54 conseillers en exercice : 44 présents
7 pouvoirs
3 absents / excusés

Le Conseil réuni au nombre prescrit par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne Monsieur Henri GERBE comme secrétaire de séance.

POINT N°14 : Eau et Assainissement : TARIFS 2011

PAYS DE BIEVRE-LIERS

28 DEC. 2010

REF. :

EXPOSE :

Les tarifs eau et assainissement de la Communauté de Communes du Pays de Bièvre-Liers sont votés en décembre pour une application au 1^{er} janvier de l'année suivante pour les 20 communes de la Communauté de Communes du Pays de Bièvre-Liers (Arzay, Balbins, Bossieu, Brézins, Champier, Commelle, Faramans, Gillonnay, La Côte Saint-André, La Frette, Le Mottier, Longechenal, Nantoin, Ornacieux, Pajay, Penol, Saint-Hilaire de la Côte, Saint-Siméon de Bressieux, Sardieu, Semons).

Au regard de la prospective budgétaire réalisée par Stratorial en 2009 et de son actualisation fin 2010, il est constaté une diminution plus forte des recettes que des dépenses d'exploitation qui conduit à un effet de ciseau.

La capacité d'autofinancement nette dégagée en fonctionnement est devenue insuffisante et les investissements seront limités si une augmentation des recettes n'intervient pas.

Il est donc proposé de retenir les tarifs suivants applicables au 1^{er} janvier 2011 :

ARRIVÉ LE :

24 DEC. 2010

SOUS-PRÉFECTURE DE VIENNE

TARIF DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

1) Tarif domestique

Tarif eau 2010 en € H.T.		Tarif eau proposé pour 2011 en € H.T.	
Part fixe annuelle	Part variable/m ³	Part fixe annuelle	Part variable/m ³
37,60	0,73	47	0,91

Tarif assainissement 2010 en € H.T.		Tarif assainissement proposé pour 2011 en € H.T.	
Part fixe annuelle	Part variable/m ³	Part fixe annuelle	Part variable/m ³
34	0,65	38,50	0,78

2) Tarif industriel

	Tarif eau 2010 en € H.T.	Tarif eau proposé pour 2011 en € H.T.
Location compteur gros diamètre	128	135
Prix au m ³ :		
- de 0 à 1 000 m ³	0,66	0,70
- de 1 000 à 5 000 m ³	0,59	0,63
- 5 000 m ³ et plus	0,15	0,16

Communauté de communes du Pays de Bièvre-Liers
1, bd Maréchal de Lattre de Tassigny
BP 28 - 38261 La Côte Saint-André Cedex
Tél. : 04 74 20 34 77 - Fax : 04 74 20 29 81
www.cc-bievre-liers.fr / E-mail : secretariat.general@cc-bievre-liers.fr

Tarif assainissement industriel 2010 en € H.T.		Tarif assainissement industriel proposé pour 2011 en € H.T.	
Part fixe annuelle	Part variable/m ³	Part fixe annuelle	Part variable/m ³
86	0,21	92	0,23

3) Tarif des bâtiments communaux à usage du service public et arrosages communaux

Tarif eau 2010 en € H.T.	Tarif eau proposé pour 2011 en € H.T.
0,40	0,91

REDEVANCE PRELEVEMENT

La redevance prélèvement votée en 2009 à hauteur de 0,09 € H.T./m³ est maintenue à l'identique pour 2011.

TARIF ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

	Tarif assainissement non collectif 2010 en € H.T.	Tarif assainissement non collectif proposé pour 2011 en € H.T.
Contrôle de conception	60	80
Contrôle de la bonne exécution des travaux avant remblaiement des fouilles	100	120
Contrôle des installations neuves : coût total	160	200
Contrôle périodique des installations existantes (tous les 4 ans)	30 € H.T./an	33 € H.T./an

Cette redevance est recouvrée sur la facture d'eau.

AUTRES TARIFS

Intitulé	Montant en € H.T.
Dépotage des matières de vidange à la station d'épuration des Charpillates	28 €/m ³
Frais d'accès techniques et administratifs	30 €
Remplacement d'un compteur endommagé par manque de précaution de la part de l'abonné (gel, casse...) : fourniture et pose d'un nouveau compteur	80 €
Pénalités pour : <ul style="list-style-type: none"> - Manipulation frauduleuse des compteurs (bris du dispositif de plombage, déplacement, endommagement du dispositif de relève à distance...) - Prélèvement non autorisé sur la conduite d'eau ou sur un poteau incendie - Manœuvre ou tentative de manœuvre par un tiers de robinets de prises ou de robinets vannes (bouches à clés...) - Consommation d'eau ne faisant pas l'objet d'un contrat d'abonnement - Piquage ou orifice d'écoulement sur le tuyau d'aménée du branchement depuis sa prise sur la canalisation publique jusqu'au compteur individuel 	1 000 €

Ces tarifs sont applicables au 1^{er} janvier 2011.

BORDEREAU DES PRIX

Ce bordereau des prix sera réactualisé lors de l'actualisation des prix du marché à bons de commande passé avec les entreprises.

PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT A L'EGOUT

(en application de l'article L 1331-7 du Code de la Santé Publique)

Cette participation est due au titre de l'économie réalisée en évitant une installation individuelle réglementaire (son coût pouvant représenter jusqu'à 80 % du coût d'une installation d'assainissement non collectif).

Les montants ci-après appliqués en 2010 sont reconduits en 2011 (la P.R.E. est nette de taxes) :

- 2 000 € par habitation ou par logement jusqu'à 5 logements
- 1 600 € par logement du 6^{ème} au 10^{ème} logement
- 1 400 € par logement du 11^{ème} au 15^{ème} logement
- 1 000 € par logement à partir du 16^{ème} logement.

Le tarif dégressif ne s'applique qu'aux immeubles collectifs et pas aux maisons individuelles.

Pour les bâtiments à usage industriel, commercial ou les bâtiments publics (autre qu'une habitation) :

- 2 000 € par bâtiment.

Par ailleurs, il est proposé un tarif pour les unités sanitaires supplémentaires créées dans le cadre d'une extension de bâtiment ou de bâtiment artisanaux, commerciaux ou autres :

- 200 €/unité sanitaire.

Ces tarifs sont applicables au 1^{er} janvier 2011.

CONTRÔLES A LA DEMANDE DES NOTAIRES EN CAS DE MUTATION D'UN BIEN IMMOBILIER OU A LA DEMANDE DES PARTICULIERS

Devant le nombre important de contrôles réalisés dans le cadre de la vente d'un bien immobilier (64 en 2009 et environ 75 en 2010), il est proposé d'instaurer un tarif applicable aux vendeurs qui prend en compte le temps passé aussi bien par les agents de terrain que par le personnel administratif.

Les collectivités voisines appliquent des tarifs allant de 70 à 100 € H.T. (le Pays Voironnais facture cette prestation 92,00 € H.T. soit 110,75 € T.T.C.).

Il est proposé le tarif suivant : 80 € H.T.

Vu l'avis favorable de la Commission Eau et Assainissement réunie le 25 novembre 2010,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 6 décembre 2010,

PROPOSITION :

Le conseil communautaire est appelé à :

- **VALIDER** les tarifs 2011 pour application au 1^{er} janvier 2011.

DECISION :

CETTE PROPOSITION EST ADOPTÉE à LA MAJORITÉ sauf 8 ABSENCES

Ainsi fait et délibéré

La Côte Saint André, le 20 décembre 2010

Le Président,
Jean Pierre BARBIER



Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son Dépôt en Sous-Préfecture le
et sa publication ou notification le
Le 8 DEC. 2010 Le Président

